



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des
systèmes d'information

Le Directeur général

Paris, le **04 AOUT 2021**
N° *2060*/ANSSI/SDE

DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT
AU NIVEAU RENFORCE

**ETRAVEL ESSENTIAL 1.2 – PACE, EAC AND AA ACTIVATED
(RELEASE '0300')**

THALES DIS FRANCE

RCS 562 113 530

6, rue de la Verrerie
92190 Meudon
France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

Fiche 1 : Conditions et limites de la qualification.

Fiche 2 : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1^{er} ;


Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le dossier de demande de qualification déposé le 20 avril 2020 ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1^{er} – Le produit fourni par la société *THALES DIS FRANCE* portant le nom « ETRAVEL ESSENTIAL 1.2 – PACE, EAC AND AA ACTIVATED » en version 0300 respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 1.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de trois ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.



Guillaume POUPARD
Directeur général de l'Agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information

Fiche 1

Conditions et limites de la qualification

Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CdS] doivent être respectés.
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [Certif] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [Guides] doivent être respectées.

Limites

- L1. Seules les fonctions de sécurité décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

Fiche 2

Base documentaire de la qualification

Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur https://www.legifrance.fr

Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	Evaluation Technical Report, Holbox2_ETR_v1.2, 27 mai 2021.
-------	---

Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification, référence ANSSI-CC-2021/28 du 15 juin 2021.
[CRYPTO]	Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B1), disponible sur www.ssi.gouv.fr . - version : 2.04 - en date du : 1 janvier 2020

Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDES]	eTravel Essential 1.x Reference Manual, D1325786, version E10, 8 mars 2021, THALES DIS eTravel Essential – Guidance for Patch deployment, D1528979 revision A.3, 2 octobre 2020, THALES DIS Preparative Procedures for eTravel Essential 1.2, D1521507, version 0.5, 25 mars 2021, THALES DIS Operational Procedures for eTravel Essential 1.2, D1521508, version 0.5, 25 mars 2021, THALES DIS
[CDS]	Security Target eTravel Essential 1.2 – PACE, EAC and AA activated, version 1.1, 25 mars 2021.

Diffusion interne (par messagerie)

ANSSI DIR – PSS – chrono informatique.